

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 décembre 2016

Le label EcoQuartier décerné à l'opération d'aménagement « Les Docks de Ris » à Ris-Orangis réalisée par Grand Paris Aménagement

Ce jeudi 8 décembre, le quartier des Docks de Ris aménagé par Grand Paris Aménagement à Ris Orangis (91) recevra officiellement le label EcoQuartier, remis par la ministre du logement et de l'habitat durable, Emmanuelle Cosse. L'obtention de ce label consacre les engagements pris en faveur du développement durable tout au long de cette opération et les résultats obtenus depuis la signature de la charte EcoQuartier en 2009 jusqu'à la livraison des derniers programmes prévue pour 2018.

Cette opération d'aménagement exemplaire a permis de démontrer qu'il était possible de reconvertir d'anciennes friches industrielles d'une superficie de 18 hectares en un quartier de ville durable, mixte et accessible.

Le respect du territoire, l'économie des ressources et l'association des usagers à l'opération ont orienté le projet depuis sa conception, et ont permis de faire des Docks de Ris un quartier agréable à vivre, conciliant densité et qualité de vie (1025 logements dont 20 % social et 15 % en accession à prix maîtrisés, 6 000m² d'activités économiques artisanales et artistiques, commerces et services, 6 600 m² d'équipements d'intérêt collectif, deux services publics de proximité dont une crèche livrée en 2016).

Plusieurs réalisations remarquables ont contribué à l'obtention du label :

- Le recours aux énergies renouvelables (géothermie et biomasse) qui vont couvrir 80% des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de 1 025 logements ;
- La construction de la plus grande opération résidentielle en bois massif d'Europe, avec un programme de 140 logements sociaux en bois CLT ;
- La préservation et l'ouverture au public d'un lac et de 8 hectares naturels classés, lieux propices au maintien et au développement de la biodiversité ;
- La promotion des déplacements doux et de l'usage des transports en commun (accès facilité à la gare du RER D, arrêts de bus à moins de 500 m de l'ensemble des logements, réduction de l'empreinte de l'automobile dans le quartier).

Grand Paris Aménagement compte désormais trois opérations labellisées EcoQuartier (Le Plateau à Ivry-sur-Seine, l'Ancre de Lune à Trilport et les Docks de Ris à Ris-Orangis), et deux opérations engagées dans le processus de labellisation (Le Fort d'Aubervilliers et La Pépinière à Villepinte).

Contact presse : francoise.duros@grandparisamenagement.fr